

LE CONSEIL MUNICIPAL

VOUS SOUHAITE UN JOYEUX NOËL!



Les membres du conseil municipal vous invitent
au parc du mémorial

le dimanche 16 décembre, dès 14 h

pour une distribution de cadeaux bien spéciale!

Les personnes présentes pourront profiter
de petits cadeaux et de chocolat chaud
dans une ambiance de Noël.

Une belle occasion de se partager nos vœux
une dernière fois cette année!

BIENVENUE À TOUS!





SÉANCE ORDINAIRE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE L'ISLE-VERTE**

13 novembre 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de L'Isle-Verte tenue à la Caserne incendie le mardi 13 NOVEMBRE 2018, à 20 heures, à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

MADAME VÉRONIQUE DIONNE
MADAME GINETTE CÔTÉ
MADAME SOPHIE SIROIS
MONSIEUR STÉPHANE DUBÉ
MONSIEUR JEAN PELLETIER
MONSIEUR BERNARD NIERI

tous membres du Conseil siégeant sous la présidence de :

MADAME GINETTE CARON, mairesse.

Le secrétaire-trésorier est également présent.

Après constatation du quorum, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ordre du jour suggéré soit accepté, tout en maintenant l'item « Affaires nouvelles » ouvert.

Monsieur Bernard Nieri propose l'adoption du procès-verbal de la séance régulière du 9 octobre 2018, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Madame Sophie Sirois propose l'adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

18.11.3.1. Comptes du mois

Le secrétaire-trésorier dépose les listes suivantes :

Comptes à payer au 13 novembre 2018

(journal 1680) :	1 723,48 \$
(journal 1681) :	524,90 \$
(journal 1682) :	804,83 \$
(journal 1683) :	10 130,49 \$
(journal 1684) :	113 585,14 \$
(journal 1685) :	2 033,03 \$
	<u>128 801,87 \$</u>



Dépenses incompressibles	(journal 1292) :	7 198,49 \$
	(journal 1293) :	11 987,97 \$
	(journal 1294) :	5 672,04 \$
	(journal 1295) :	7 184,96 \$
	(journal 1296) :	57 119,87 \$
	(journal 1297) :	207,71 \$
	(journal 1298) :	451,72 \$
	(journal 1299) :	62,50 \$
	(journal 1300) :	17,24 \$
		89 902,50 \$
Total des dépenses :		218 704,37 \$

Suite au dépôt de l'ensemble des comptes à payer et déboursés couvrant la période du 10 octobre au 13 novembre 2018, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que l'ensemble de ces comptes soit approuvé.

18.11.3.2. Dépôt de rapports financiers comparatifs incluant une projection des dépenses au 31 décembre 2018 ainsi que les prévisions budgétaires de l'année courante

Afin de se conformer aux obligations du code municipal (article 176), le secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2018, ainsi qu'une projection des dépenses au 31 décembre 2018 ainsi que l'estimation budgétaire, tel qu'établie pour l'année 2018.

18.11.3.3. Résultats de l'appel d'offres regroupé pour le renouvellement du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et matières recyclables

Attendu que par sa résolution N° 18.10.3.3., la Municipalité de L'Isle-Verte acceptait que la Municipalité de Saint-Modeste gère l'appel d'offres regroupant les municipalités de Saint-Modeste, Saint-Épiphane, Saint-Arsène et L'Isle-Verte relativement à la collecte et au transport des ordures ménagères et matières recyclables;

Attendu qu'aux fins de détermination du plus bas soumissionnaire, il est convenu que le prix de référence sera le montant inscrit à l'item « GRAND TOTAL (Prix de la soumission) », lequel est constitué de l'addition des montants des contrats des 4 municipalités parties à l'appel d'offres pour une période débutant le mardi 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, avec possibilité de renouvellement de deux (2) années supplémentaires (soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022);

Attendu que les résultats de l'ouverture de l'appel d'offres en date du 31 octobre 2018 sont regroupés dans le tableau qui suit :

Nom du soumissionnaire	Grand total pour les 4 municipalités (taxes incluses)
Bouffard Sanitaire inc.	741 186,69 \$
Exploitation JAFFA inc.	714 272,55 \$
Services Sanitaires A. Deschênes inc.	684 227,71 \$



Attendu que suite à la vérification de la conformité des soumissions, les gestionnaires de la Municipalité de Saint-Modeste ont recommandé aux municipalités partenaires de retenir l'offre reçue du soumissionnaire Services Sanitaires A. Deschênes inc. au montant de 684 227,71 \$;

Attendu que l'appel d'offres prévoit qu'advenant l'acceptation d'une soumission par la Municipalité de Saint-Modeste, quatre (4) contrats seront adjugés, soit un par municipalité;

Attendu qu'en vertu de l'attribution au soumissionnaire retenu du contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables, ainsi que pour la collecte d'objets volumineux, il en coûterait à la Municipalité de L'Isle-Verte :

Année	Ordures	Récupérations	TPS	TVQ	Total
2019	29 900 \$	19 500 \$	2 470 \$	4 927,65 \$	56 797,65 \$
2020	30 500 \$	19 890 \$	2 519,50 \$	5 026,40 \$	57 935,90 \$
2021	31 100 \$	20 285 \$	2 569,25 \$	5 125,65 \$	59 079,90 \$
2022	31 720 \$	20 690 \$	2 620,50 \$	5 227,90 \$	60 258,40 \$
Total :	123 220 \$	80 365 \$	10 179,25 \$	20 307,60 \$	234 071,85 \$

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Saint-Modeste octroie, pour le compte de la Municipalité de L'Isle-Verte, le contrat de collecte et de transport des ordures ménagères et des matières recyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Services Sanitaires A. Deschênes inc. au montant de 684 227,71 \$;

Que pour la Municipalité de L'Isle-Verte le coût total du contrat sera de 234 071,85 \$ toutes taxes incluses dans l'éventualité où la Municipalité se prévaudrait des années optionnelles de 2021 et 2022;

Que ce conseil mandate la mairesse, madame Ginette Caron, et le directeur général, monsieur Guy Bérubé, aux fins de réalisation de toutes formalités et signatures à découler de l'octroi du présent contrat.

18.11.3.4. Taxe sur l'essence – programmation de travaux

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Attendu que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;



En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement);

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

18.11.3.5. Avis d'intention – parcours découverte « Les Secrets de Salix »

Considérant l'opportunité proposée par la MRC de Rivière-du-Loup à l'effet qu'une ou des municipalités locales s'approprient une offre touristique structurante basée sur la découverte du saule et ses multiples propriétés;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte, en partenariat avec les gestionnaires de la Société du Parc Côtier Kiskotuk, est d'emblée fort intéressée à prendre en charge le développement du projet de parcours découverte des Secrets de Salix;

Considérant qu'un tel projet abonde clairement dans les nouvelles orientations explorées par la Municipalité de L'Isle-Verte, dans le cadre de la révision de son plan d'urbanisme, celles-ci priorisant le développement culturel et touristique;

Considérant qu'il nous apparaît tout à fait réaliste d'adapter le projet initial de sorte d'en réduire les coûts de réalisation et de fonctionnement et ainsi s'assurer d'en maximiser les retombées économiques;

Considérant les possibilités d'intégrer de façon harmonieuse le projet des Secrets de Salix à d'autres initiatives locales en cours, prenant en compte l'accueil touristique à L'Isle-Verte et le développement du parc côtier Kiskotuk;



Considérant que les activités liées à ce projet permettront une diversification de l'offre de services touristique offerte par les préposés à l'accueil du parc Côtier, ne nécessitant d'emblée aucune ressource humaine additionnelle;

En conséquence, madame Sophie Sirois, propose cette résolution, laquelle est appuyée par M^{me} Véronique Dionne.

Cette proposition ne faisant pas l'unanimité, monsieur Stéphane Dubé s'y oppose, il est donc adopté à la majorité des membres du conseil municipal (soit 6 en faveur et 1 contre) :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme son vif intérêt à souscrire à la prise en charge du projet de parcours de découverte « Les Secrets de Salix »;

Que la Municipalité confirme son engagement à assumer sa part de ressources humaines et financières, cette dernière étant établie de façon préliminaire à 25 000 \$, en complémentarité aux programmes d'aide financière qui soutiendront l'ensemble de ce projet;

Que soient pris en compte, sans s'y limiter, les représentants et collaborateurs suivants dans l'élaboration et la réalisation des différentes étapes du projet, à savoir :

- Monsieur Bernard Nieri, membre du conseil municipal de L'Isle-Verte et personne désignée à titre de représentant municipal;
- Madame Esther Blier, chargée de projet pour la Société du Parc Côtier Kiskotuk ainsi qu'agente de développement pour la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- Monsieur Robert Gagnon, directeur général de la Corporation PARC Bas-Saint-Laurent;
- Monsieur Yves Gagnon, président de la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte.

Qu'un document s'intitulant « Avis d'intérêt pour la réalisation du parcours découverte les Secrets de Salix » et réalisé par l'ensemble des partenaires, soit joint à la présente résolution en Annexe « A », pour en faire partie intégrante.

18.11.3.6. Nomination d'un membre du conseil municipal au sein de la corporation du Parc Côtier Kiskotuk

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que monsieur Bernard Nieri, conseiller municipal, soit dûment autorisé à représenter le conseil municipal de L'Isle-Verte au sein de l'organisme Société du Parc Côtier Kiskotuk.

De plus, monsieur Bernard Nieri agira à titre de représentant municipal désigné dans le cheminement du dossier « Parcours de découverte – Les Secrets de Salix ».

18.11.3.7. Modification de l'objet de l'aide financière dans le cadre du programme PAARRM

Considérant que les travaux de pavage devant être réalisés à l'extrémité Ouest de la rue Talbot, ne pourront être entrepris en 2018, en raison des difficultés d'approvisionnement en bitume ainsi que dû au manque de disponibilité des entreprises pouvant mener à terme ce type de travaux;



Considérant qu'il serait approprié que ces travaux soient substitués par des travaux de drainage de la rue Béland;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande à ce que soit substitué aux travaux de pavage de la rue Talbot, des travaux de drainage de la rue Béland, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, le tout représentant des coûts équivalents.

18.11.5.1. Location d'une benne chauffante à bitume

Considérant que certains travaux de réparation d'asphalte sont à être achevés;

Considérant l'impossibilité d'obtenir du bitume des fournisseurs;

Considérant qu'une entreprise « Permaroute » dispose d'équipement pouvant permettre d'installer de l'enrobée froide-tiède-chaude sur quatre saisons;

Considérant que la Municipalité juge à propos de faire l'essai de ce type d'équipement;

En conséquence, il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par madame Sophie Sirois et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte tente l'essai de ce type d'équipement dit « la HOTBOX » rendant l'enrobée malléable après 15 minutes,

Qu'une commande de 10 tonnes d'asphalte froide soit également achetée (sacs d'une tonne);

Que le coût de cette location, incluant l'asphalte, soit absorbé à même le budget de voirie, pour un montant total de 6 500 \$ plus taxes.

18.11.5.2. Soumission pour la fourniture et la pose de glissière de sécurité

Considérant qu'il s'avère prioritaire d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Considérant que deux endroits ont été ciblés, particulièrement, pour le remplacement de glissières de sécurité, à savoir la route du Pré et le chemin de la rivière de la Fourche;

Considérant que la Municipalité, à ses prévisions budgétaires 2018, allouait un montant de 25 000 \$ afin de réaliser lesdits travaux;

Considérant qu'un appel d'offres par invitations a permis d'obtenir trois soumissionnaires aptes à effectuer ces travaux, à savoir :

- Les entreprises Rémi Charest inc. : 25 398,00 \$ (plus taxes)
- L'entreprise Ployard 2000 inc. : 21 158,00 \$ (plus taxes)
- Les Glissières Desbiens inc. : 27 940,00 \$ (plus taxes)



En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confirme l'octroi du contrat à l'entreprise Ployard 2000 inc.;

Que les coûts liés à ces travaux soient puisés à même l'aide financière attribuée à la voirie locale.

18.11.5.3. Enseigne lumineuse en façade des bureaux administratifs

Considérant qu'une expertise réalisée sur l'enseigne du bureau municipal démontre que les ancrages de celle-ci sont corrodés;

Considérant les coûts prohibitifs liés à des travaux de remise en état de ces ancrages, nécessitant de retirer l'enseigne et de la réinstaller;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'identification de l'édifice administratif et, éventuellement, d'utiliser un mode d'affichage mieux adapté;

Considérant qu'il est à propos, à court terme, de retirer cette enseigne pylône afin de sécuriser les lieux;

Considérant que la Municipalité ne dispose pas des équipements requis pour réaliser ce travail en toute sécurité, étant situé à proximité des installations d'Hydro Québec;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte confie le mandat de retirer cette enseigne à l'entreprise Gagnon Image pour le montant soumis de 995,00 \$ (plus taxes).

18.11.6.1. Contrat de service pour l'entretien de la patinoire

Il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit confirmé le renouvellement d'une entente contractuelle entre la Municipalité de L'Isle-Verte et M. Loucas Dupuis établissant à 1 700 \$ le montant à être assumé par la Municipalité pour l'exécution de travaux de glaçage et d'entretien de la patinoire, et ce, pour la période de décembre 2018 à mars 2019 (ou jusqu'à ce que la température permette l'usage de la patinoire).

18.11.6.2. Demande de petite caisse pour le Marché de Noël

Considérant que certaines activités nécessitent la disponibilité d'une petite caisse afin d'assumer certaines dépenses courantes;

Considérant qu'est demandée à la Municipalité la fourniture d'une petite caisse de 300 \$ permettant de subvenir à de menues dépenses dans le cadre de l'activité « Marché de Noël »;



Considérant que la coordonnatrice des loisirs et de la vie communautaire sera la personne devant répondre du remboursement de cette avance;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accorde à ce qu'une somme de 300 \$ soit consentie, à titre de petite caisse, à l'activité « Marché de Noël », et que madame Rosalie Demers, coordonnatrice des loisirs en soit la responsable.

18.11.6.3. Contrat de service – tours de chevaux miniatures – Marché de Noël

Considérant que l'activité annuelle qu'est le Marché de Noël attire jeunes et moins jeunes et que d'offrir certaines activités à caractère familial est un avantage non négligeable;

Considérant qu'une entreprise sur notre territoire dispose de chevaux miniatures pouvant agrémenter cette activité annuelle;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé, appuyé par madame Véronique Dionne et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accepte l'entente contractuelle proposée par monsieur Daniel Saindon et qui consiste à mettre à la disposition des enfants, des tours de chevaux miniatures, le 25 novembre 2018, de 11 h à 14 h pour un coût de 300 \$.

18.11.9.1. Demande de l'organisme « Les Chevaliers de Colomb » – assuré additionnel auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec

Considérant la demande de l'organisme « Les Chevaliers de Colomb – Conseil Seigneur Côté » à l'effet de pouvoir souscrire, à titre d'assuré additionnel, à la police d'assurance de la Municipalité;

Considérant qu'une telle démarche s'avère d'usage courant et permet aux organismes communautaires, dûment formés, de profiter de primes avantageuses;

Considérant que seul l'organisme assume les responsabilités de ces actes et non la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité accepte que l'organisme « Les Chevaliers de Colomb » soit reconnu assuré additionnel dans le contrat d'assurance nous liant à la MMQ, et ce, conditionnellement à ce que cet organisme assume les primes inhérentes et remplisse adéquatement les exigences imposées par la Mutuelle.

18.11.9.2. Semaine nationale de l'action communautaire autonome

Il est proposé par madame Sophie Sirois appuyé par monsieur Jean Pelletier et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :



Que la Municipalité de L'Isle-Verte souligne la Semaine de l'action communautaire autonome et reconnaisse l'importance du travail des 4 000 organismes du Québec et l'engagement de 60 000 travailleuses et travailleurs ainsi que des 425 000 bénévoles pour leur contribution fondamentale au progrès social et au mieux-être de la population québécoise. Partenaires et alliés de longue date des municipalités, ces organismes travaillent avec les différents acteurs locaux pour trouver des solutions adaptées à la réalité du milieu et des communautés. Ayant contribué depuis plus de 50 ans à la construction des protections sociales au Québec, ces organismes sont un modèle exemplaire de participation citoyenne et sont devenus incontournables dans les décisions que nous avons à prendre collectivement;

Que la Municipalité reconnaisse spécialement le travail acharné des organismes qui oeuvrent avec conviction et dévouement dans la Municipalité de L'Isle-Verte et qui aide nos concitoyens et nos concitoyennes à améliorer leurs conditions de vie.

18.11.9.3. Contribution au concert de Noël 2018

Faisant suite à la demande du comité organisateur de l'activité annuelle qu'est le Concert de Noël, il est proposé par monsieur Stéphane Dubé appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte alloue un montant de 100 \$ à titre de contribution à la réussite de l'édition 2018 du Concert de Noël qui aura lieu en l'église de L'Isle-Verte, le dimanche 25 novembre 2018.

18.11.9.4. Demande de commandite du club Les Verlois

Il est proposé par madame Véronique Dionne, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que soit reconduite la commandite annuelle versée au club de motoneige Les Verlois au montant de 50 \$.

18.11.9.5. Autorisation de traverser le territoire de la Municipalité à vélo en juin 2019 – Relais à Vélo Aldo Deschênes

Considérant la demande déposée par l'organisme « Relais à Vélo Aldo Deschênes » à l'effet d'être autorisé à traverser le territoire de la Municipalité de L'Isle-Verte à vélo le 8 juin 2019;

Considérant que le tracé emprunté par l'organisme est exclusivement sur la route 132;

Considérant que le Ministère des Transports a juridiction sur la route 132, mais souhaite s'assurer de l'accord des Municipalités avant de confirmer leur consentement à cet organisme;

En conséquence, il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte donne son accord au passage de ces cyclistes sur la route 132, pour le 8 juin 2019;



Que cette autorisation ne se veut aucunement un accord de responsabilité envers cette organisation et le déroulement de cet événement.

18.11.9.6. Projet d'affichage aux abords de l'autoroute 20

Considérant le projet d'affichage, le long de l'autoroute 20, dont le processus a été initié en 2017;

Considérant que les intentions et aspirations recherchées par cette initiative sont de faire découvrir nos municipalités locales envers lesquelles se sont tissées des affinités;

Considérant qu'un tel projet nécessite la volonté et l'implication financière de nos trois municipalités, sans égard à notre niveau de population ou de richesse foncière, les retombées n'y étant aucunement tributaires;

Considérant que la Municipalité de L'Isle-Verte souhaite, indéniablement, la réalisation de ce projet dont l'apport ne pourra que contribuer à une différenciation positive de notre coin de pays;

Considérant que d'associer l'art à l'image de marque de nos trois municipalités sera bénéfique, initiant l'intérêt du public voyageur à quitter l'autoroute aux fins d'aller de découvertes en découvertes;

Considérant que l'aboutissement de ce projet s'échelonnera au cours des trois prochaines années financières, établissant l'investissement de chacune de nos trois municipalités à 10 000 \$ (soit un coût annuel de 3 333 \$ chacune);

Considérant la nécessité que soit établi un engagement formel de chacune de nos municipalités, par l'entremise d'une entente confirmant notre implication financière pour les trois prochains exercices financiers;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Côté, appuyé par monsieur Stéphane Dubé et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte demande aux municipalités de Saint-Paul-de-la-Croix et de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs une confirmation de leur engagement financier, tel que demandé (3 333 \$ par année à compter de 2019, et ce, pour les trois prochaines années financières);

Que chacune des municipalités partenaires (Saint-Paul-de-la-Croix, Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et L'Isle-Verte) s'engage à signer un protocole d'entente confirmant cet engagement pour les trois prochaines années.

18.11.9.7. Mandat pour prise de possession de terrain

Considérant que le 2 juillet 2017 le terrain résidentiel portant la désignation cadastrale 6 100 857 a fait l'objet d'une vente, de la part de la Municipalité;

Considérant que les conditions exprimées dans l'acte de vente n'ont pas été totalement respectées par les acquéreurs;

Considérant qu'un avis a été dûment signifié aux propriétaires, le 30 octobre 2018, faisant état d'un bris d'engagement;



Considérant qu'advenant une fin de non-recevoir de la part des personnes visées, le dossier devra être soumis aux procureurs de la Municipalité qui se chargera de faire exécuter les obligations contractuelles, et ce, par la délivrance d'une mise en demeure prenant effet le 19 novembre 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean Pelletier, appuyé par monsieur Bernard Nieri et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal :

Que la Municipalité de L'Isle-Verte mandate M^e Rino Soucy aux fins d'assurer la production et délivrance d'une mise en demeure à l'égard du dossier, ci-haut mentionné;

Que la mairesse, madame Ginette Caron, ainsi que le directeur général, monsieur Guy Bérubé, soient autorisés à signer les documents légaux liés à la conclusion de cette transaction.

18.11.9.8. Renouvellement de contrat de déneigement – route Bérubé

Il est proposé par madame Sophie Sirois, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que soit renouvelé, auprès de l'entreprise Hugues Guérette inc., le contrat d'entretien hivernal 2018-2019 de la route Bérubé. Le coût de ce contrat est maintenu à 1 950 \$ (plus taxes).

18.11.11. Levée de la séance

À 20 h 30, il est proposé par monsieur Bernard Nieri, appuyé par madame Ginette Côté et adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal que la séance soit levée.

(sous réserve d'approbation du conseil municipal).

DATES DE TOMBÉE POUR LES PROCHAINS BULLETINS MUNICIPAUX

Prenez note que la **date de tombée pour envoyer vos articles** est toujours le vendredi suivant la réunion du conseil municipal.

Dates de tombée pour les deux prochains mois :

**DÉCEMBRE : AUCUNE PARUTION
JANVIER : 11 JANVIER 2019**

Par courriel : katiatalbot@lisle-verte.ca



N.B. *Tous les articles reçus après cette date limite ne pourront paraître dans le journal. Nous ne pouvons garantir la parution de tous les articles reçus en raison de l'espace disponible. La priorité est accordée aux organismes à but non-lucratif de la Municipalité de L'Isle-Verte.*



VILLE ET VILLAGES EN IMAGES

4 semaines pour s'inscrire...

4 projets sélectionnés...

3 jours de tournage...

2 mondes qui se rencontrent...

1 matinée de projection inoubliable...

Participez au volet ***Ville et villages en images*** du festival **Vues dans la tête de...** et découvrez l'envers de la caméra en réalisant votre propre court métrage (fiction, documentaire, publicité ou film d'art). Pour votre scénario, inspirez-vous du thème de l'hiver. Vous avez carte blanche, pour autant que votre film permette de raconter un élément intéressant de votre milieu de vie, enseveli sous la neige!

Formez une équipe de 3 à 5 personnes au sein de votre municipalité et inscrivez-vous avant le **12 décembre 2018** avec le formulaire disponible sur le site web du festival (www.vuesrdl.com). Pour le tournage, qui aura lieu du 18 au 20 janvier 2019 dans votre coin de pays, vous serez jumelés à une équipe de techniciens professionnels, qui vous aideront à mettre vos idées en images.

Vous êtes prêts? Moteur. Action!



Dans la semaine du
16 décembre, **surveillez**
votre boîte aux lettres!
Vous pourriez réaliser
un rêve...



DEVENIR MEMBRE DU COMITÉ D'URBANISME... POURQUOI PAS!

Le comité consultatif d'urbanisme désire s'adjoindre un nouveau membre, si le défi vous intéresse, l'invitation vous est lancée. Votre implication au sein de ce comité se limite généralement à une rencontre mensuelle et l'on y traite de différents sujets liés à la réglementation, plus particulièrement en matière de zonage. De plus, actuellement, nous en sommes à réviser la réglementation en vigueur, ce qui est d'autant plus intéressant. Que vous soyez complètement néophyte en la matière, mais avez le goût d'apprendre, vous êtes le ou la bienvenue. Sans vouloir orienter les candidatures, une vision féminine serait la bienvenue!

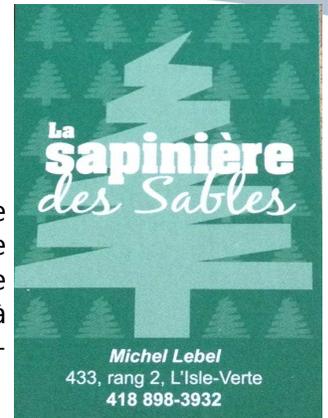
Toute personne intéressée peut soumettre son intérêt par lettre ou simplement par courriel et il nous fera plaisir d'en prendre considération.

Pour de plus amples précisions, vous pouvez communiquer auprès du soussigné :
Guy Bérubé, directeur général, 418-898-2812 ou encore par courriel : guyberube@lisle-verte.ca.



**LA SAPINIÈRE DES SABLES, Michel Lebel, 433 rang 2, L'Isle-Verte.
Téléphone : 418-898-3932, Facebook : La sapinière des sables.**

Michel Lebel est né au 2^e rang de L'Isle-Verte et il est le dixième enfant d'une famille de douze. Son père a été agriculteur, puis entrepreneur en construction, comme plusieurs de ses frères le sont maintenant. Michel a fait des études de machiniste et de soudeur. Il a occupé plusieurs emplois et il travaille depuis 31 ans, chez Premier Tech à Rivière-du-Loup. Ses différents emplois l'ont amené à voyager dans les autres provinces du Canada, dans le Grand Nord, aux USA et même en Europe.



En plus de son travail actuel, Michel a investi dans la **culture du sapin**. Il a commencé ce projet il y a 14 ans, et c'est M. Paul Michaud de Rivière-du-Loup qui est son mentor dans ce domaine. Cette culture présente certains défis comme le contrôle de plusieurs insectes ravageurs, la taille régulière et le choix du terrain. Les sapins poussent sur la terre de son enfance et actuellement, environ **18,000 arbres** sont en croissance. Il en a commencé la vente en 2016. Et grâce à son métier de machiniste et à ses talents d'inventeur, Michel a développé des prototypes de **pied d'arbre de Noël**, pour l'extérieur et l'intérieur. Il fabrique les pieds lui-même et ils sont très solides et pratiques.



Si vous consultez la page **Facebook** de la Sapinière des Sables, vous pourrez participer à un **concours afin de gagner votre sapin pour 2019**, ainsi qu'un pied pour votre sapin. Et à partir de maintenant jusqu'au 1^{er} décembre, partagez la publication Facebook, et vous courrez la chance de gagner votre sapin pour Noël 2018. Michel sera présent à sa sapinière les **vendredis, samedis et dimanches à partir du 16 novembre**, et vous pourrez aller y réserver vos arbres de Noël à l'avance.

Photo de gauche :
Élodie Pettigrew-Jean

Photo de droite :
Lise Pelletier



Michel Lebel et un modèle de pied de sapin.

Article rédigé par Lise Pelletier, novembre 2018

La Corporation de Développement Économique et Touristique de L'Isle-Verte souhaite bon succès à La Sapinière des Sables!

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE



COMITÉ MUNICIPAL DES LOISIRS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Afin de réaliser tous les événements prévus au calendrier, la participation de partenaires est nécessaire. À ce titre, nous souhaitons remercier les entreprises et comités qui y collaborent annuellement!

DIAMANT

Merci à nos commanditaires!



OR



Chevaliers de Colomb
Conseil Seigneur-Côté



ARGENT



Magasin
L. J. Pettigrew

BRONZE

Excavation Camille Dumont

Tourbière
Réal Michaud et Fils



POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES ÂNÉS

En 2015 a eu lieu le lancement de la nouvelle politique de la famille et des aînés, visant à soutenir les familles et les aînés en leur offrant les services et infrastructures adaptés à leurs besoins pour améliorer leur milieu et leur qualité de vie.

2018 fût la troisième et dernière année de la mise en œuvre du plan d'action et cette année encore, plusieurs objectifs ont été atteints grâce à la collaboration de divers partenaires, tels que la Municipalité de L'Isle-Verte, le comité municipal des loisirs et de la vie communautaire et la Corporation de développement économique et touristique de L'Isle-Verte. Nous sommes fiers de vous présenter les actions réalisées, selon différents volets.



Volet habitation

- Promouvoir les ressources existantes et des services offerts aux familles.

Volet information et communication

- Faire la mise à jour du bottin d'information (papier et numérique) sur les ressources disponibles à L'Isle-Verte.
- Concevoir mensuellement une page mettant en vedette un service offert dans la Municipalité.

Volet environnement

- Implanter une campagne annuelle de nettoyage des berges.

Volet sécurité

- Augmenter les visites des pompiers afin de vérifier les détecteurs de fumée et faire la promotion sur l'importance du ramonage des cheminées.

Volet loisirs, culture et vie communautaire

- Maintenir les cours offerts durant la journée qui s'adressent plus spécifiquement aux aînés.
- Poursuivre le fonctionnement du terrain de jeux en s'assurant qu'il commence le plus tôt possible après la fin de l'année scolaire et qu'il se termine le plus près possible du début de l'année scolaire.
- Mettre à la disposition des citoyens du matériel et des équipements pour favoriser la pratique des sports et d'activités.
- Bonifier l'offre d'activités intergénérationnelles entre différents partenaires.
- Poursuivre la réalisation du parc Samuel-Côté.
- Organiser une fête pour les nouveaux arrivants et trouver une façon originale d'accueillir les nouveaux-nés.
- Mettre à jour la trousse du nouvel arrivant avec les partenaires et entreprises du milieu.
- Organiser une fête ou un événement particulier pour souligner l'apport des bénévoles de notre communauté.
- Concevoir un outil ou une campagne promotionnelle pour attirer les nouvelles familles à s'établir à L'Isle-Verte.

Volet transport

- Promouvoir les transports alternatifs.

Nous félicitons nos partenaires et encourageons la poursuite de ces actions! Au courant de la prochaine année, nous entamerons la mise à jour de cette politique avec un tout nouveau comité de travail. Restez à l'affut!



Marché de Noël
de L'Isle-Verte

LE MARCHÉ DE NOËL DE L'ISLE-VERTE : UNE ANNÉE RECORD!

Les 24 et 25 novembre, 40 exposants de la région se sont réunis au Marché de Noël de L'Isle-Verte dans une ambiance des plus chaleureuses!

C'est à l'école Moisson-d'Arts, qu'a eu lieu la 17^e édition du Marché de Noël. L'événement, qui a pris naissance dans la Cour de circuit de L'Isle-Verte, avec à peine une quinzaine d'exposants en 2002, a battu des records d'achalandage cette année! Près de 1 000 personnes ont profité de l'occasion pour découvrir les exposants locaux et faire les emplettes des fêtes.

Les visiteurs ont été séduits par la variété et le talent des artisans, l'atmosphère sympathique et conviviale, mais également par les animations prévues tout au long de la fin de semaine. La visite du Père Noël et d'une mascotte, le maquillage pour enfants, les tours de chevaux miniatures et la prestation d'une chorale ont agrémenté l'événement. La toute première édition du mini-marché XMetal, regroupant des jeunes artistes à découvrir, a aussi fait fureur. Finalement, il est important de mentionner que le succès de l'événement est en grande partie dû au travail des bénévoles dévoués qui ont consacré de nombreuses heures au projet.

Le traditionnel tirage de paniers de produits a fait trois heures cette année :

3^e prix : M^{me} Madeleine Dubé

2^e prix : M^{me} Diane Thériault

1^{er} prix : M^{me} Anaïs Dumont

Félicitations aux gagnants!

Le comité organisateur souhaite remercier les exposants et les visiteurs de leur participation. C'est déjà avec beaucoup d'enthousiasme qu'il vous dit à l'année prochaine et vous souhaite un joyeux temps des fêtes!



Exposants et bénévoles de la 17^e édition

OFFRES D'EMPLOI

Dans le but de faciliter la recherche d'emploi aux citoyens de L'Isle-Verte, nous avons intégré à notre site Internet une page regroupant toutes les offres disponibles sur notre territoire. Nous croyons que cela assurera une visibilité supplémentaire à nos entreprises, et par le fait même, facilitera la tâche des chercheurs d'emploi de la région. Il est possible de visualiser l'ensemble des emplois disponibles à L'Isle-Verte dans un seul et même endroit. Les offres peuvent, entre autres, être triées par employeur, appellation ou scolarité requise.

www.municipalite.lisle-verte.qc.ca/emplois/

Bonne recherche!



HALLOWEEN

Nous souhaitons remercier tous les participants des concours organisés dans le cadre de l'Halloween!

Félicitations à Aline Jestin, grande gagnante du concours de décorations de maison.

Concours de costumes :

1^{er} prix : Even, 4 ans, en pompier

2^e prix : Zack, 9 mois, en pirate

3^e prix : Nathan, 8 ans, en batman

Bravo à tous!



LA VILLA ROSE DES VENTS

La Corporation Les Amis des Aînés tient à remercier très chaleureusement la population qui est venue au brunch le 4 novembre 2018 à l'occasion de nos 25 ans de services.

Merci! Au restaurant Le Barillet, pour son excellent repas.

Merci! Aux commanditaires.

Merci! À tous ceux qui ont dirigé la résidence pendant ses nombreuses années.

Merci! À nos fidèles employés qui nous donnent un excellent service.

On apprécie grandement votre soutien et nous sommes tous fiers d'avoir cette résidence à L'Isle-Verte.

La Villa Rose des Vents organise un tournoi amical de carte 500 et de YUM

Date : Vendredi 30 novembre 2018

Heure : 13 h

Coût : 2,00 \$ qui sera remis en bourse

Information : 418-898-2152, poste 1

Collation et café seront servis.

Bienvenue à tous.



RENCONTRE DÉCOUVERTES!

Le 9 novembre dernier, des amateurs de lecture se sont rencontrés autour d'un verre à la bibliothèque municipale. Cette première activité d'échanges fut un beau succès et chacun a pu découvrir de nouveaux styles de lecture et des ouvrages forts intéressants!

Surveillez la prochaine programmation de loisirs pour connaître les activités à venir!

LA RÉALITÉ VIRTUELLE ARRIVE À VOTRE BIBLIO!

Le saviez-vous?

Dès la mi-décembre, il vous sera possible d'utiliser des casques de réalité virtuelle à votre bibliothèque municipale. La première tournée aura pour thème l'espace et l'astronomie et certains éléments reliés à la planète Terre : les fonds marins, les dinosaures et des capsules reliées à une des grandes créations de l'homme : le monde de Walt Disney. Nous avons très hâte d'offrir ce nouveau service!

Information : 418-898-2812, poste 309 ou 306



PROGRAMMATION HIVERNALE



Les comités et organismes désirant publier une activité dans la prochaine programmation d'activités devront faire parvenir l'information à la coordonnatrice des loisirs, au plus tard le lundi 3 décembre. La programmation couvrira la période de janvier à mai 2019.

Information : 418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@lisle-verte.ca



CERCLE DE FERMÈRES À L'ISLE-VERTE

Notre 5 à 7 de Noël pour les membres sera le 5 décembre à 17 h. Venez vous amuser et pour plus d'informations communiquez avec madame Céline Beaulieu au 418-898-3386. Le tirage des gagnants de nos billets aura lieu le même soir, il est encore temps d'en acheter!

Nous remercions nos commanditaires et toutes les personnes qui sont venues nous encourager lors de notre soirée de financement du 27 octobre dernier. Grâce à vous, ce fut un succès. Merci à la Caisse Desjardins de Viger et Villera et Maison Funéraire Jean Fleury et Fils pour leurs commandites.

N'oubliez pas le tricot rencontre à la bibliothèque municipale le 1^{er} décembre à 9 h 30. Plusieurs membres fermières s'y rencontrent et échangent sur différents sujets. En octobre, M^{me} Maylis Lemieux a donné une démonstration de tricot irlandais qui a été très appréciée.

Aussi, des ateliers de crochetage sur jute et de fantaisie ont été donnés en novembre par M^{me} Murielle Dionne, plusieurs membres y ont assisté et elles sont déjà au travail pour réaliser de belles pièces qui seront présentées à notre exposition d'avril 2019! Et nous avons aussi une formation « Initiation au tissage » qui est donnée présentement par M^{me} Monique Lebel. Une quinzaine de membres se sont inscrites et elles sont enthousiastes d'en apprendre encore plus.

Nous aimerions offrir une formation de base en couture au cours des prochains mois. Toutes celles qui sont intéressées peuvent communiquer avec madame Monique Lebel au 418-898-2253 pour plus d'information ou encore pour s'inscrire. Le tout est gratuit et ouvert aux non-membres aussi!

Pensée : « Chaque fois que vous souriez, et plus encore chaque fois que vous riez, vous ajoutez de précieux moments à votre vie. »

Nicole Dubé, Comité Communications

JOUJOUTHÈQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP

Une grande vente de jeux et de jouets usagés aura lieu au Chalet des loisirs du parc Cartier, 11 rue Wilfrid-Laurier, à Rivière-du-Loup, le 1^{er} et 2 décembre, de 9 h à 16 h.

La joujouthèque de Rivière-du-Loup tient à remercier tous les citoyens de L'Isle-Verte qui ont fait don de jouets usagés. De nouvelles familles pourront bientôt en profiter!



 Information : 418-862-8741
La Joujouthèque de Rivière-du-Loup



FÊTE DE NOËL DES ENFANTS



VENDREDI 7 DÉCEMBRE, DE 18 H 30 À 20 H

À la salle communautaire de l'école Moisson-d'Arts

Préparation d'une recette de Noël en pot et soirée dansante!

Kiosques de vente d'artisanat jeunesse

20 h : Illumination du sapin (*apportez des vêtements chauds!*)

Tous les enfants de L'Isle-Verte et leurs parents sont invités!

N'oubliez pas votre accessoire de Noël!

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : LUNDI 3 DÉCEMBRE

Comment s'inscrire?

Téléphonez au 418-898-2812, poste 306



Municipalité de L'Isle-Verte

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE APRÈS LA DATE LIMITE

VOUS CHERCHEZ UNE GARDIENNE? EN VOICI!

Le CPE des Cantons a mis sur pied une liste de gardiennes à L'Isle-Verte afin de faciliter la vie des parents. Pour répondre à la demande, la voici!

Notez qu'une mise à jour sera publiée de manière saisonnière.

Bonne chance dans vos recherches!

Chloé St-Amand : 418-898-4848

Mégan Michaud : 418-860-9677

Élodie Albert : 581-337-0457 ou 418-894-5275

Laylou Gosselin : 418-898-2333

Shanie Ouellet : 418-898-6111



Vous souhaitez démarrer votre jeune carrière dans la garde d'enfants? Contactez le CPE pour donner votre nom : 418-898-2227.



CHEVALIERS CONSEIL SEIGNEUR CÔTÉ 10096 DE COLOMB L'ISLE-VERTE – SAINT-ÉLOI – SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Le conseil des Chevaliers de Colomb vient en aide aux personnes défavorisées et, en cette période des fêtes, distribuera des paniers de Noël comportant exclusivement des produits de nature alimentaire. Si vous êtes de ces personnes qui vivez des moments particuliers et que nous pouvons aider, veuillez communiquer avec une des personnes suivantes :

Monsieur Daniel Gagnon : 418-898-2253
Monsieur Raynald Côté : 418-898-2166

Soyez assurés que votre demande sera traitée avec respect et en toute confidentialité.

LA GUIGNOLÉEm

Les Chevaliers de Colomb visiteront tous les foyers les 15 et 16 décembre prochain afin d'amasser des vives et des sous et ainsi permettre à des gens et familles moins bien nanties de vivre une période des fêtes moins sombre.

Comme à l'habitude, les gens de L'Isle-Verte savent être généreux et nous vous en sommes très reconnaissants.

Nous passerons parmi vous tout en sachant très bien que vous nous supportez dans cette action.

N'oublions pas que le moindre petit geste de solidarité peut faire toute la différence pour quelqu'un dans le besoin.

POPOTE ROULANTE À L'ISLE-VERTE

LE SAVIEZ-VOUS?

Il est possible de recevoir des repas chauds livrés à la maison pour un prix modique. Les repas comprennent une soupe, un plat principal ainsi qu'un dessert.

Vous êtes admissibles si :

- Vous vivez à domicile;
- Vous avez des limitations temporaires ou permanentes qui restreignent votre autonomie;
- Vous ne pouvez pas, pour des raisons exceptionnelles, subvenir à vos besoins alimentaires.



Pour vous inscrire ou pour plus d'information, contactez le Centre d'action bénévole, au 418-867-3130, poste 212.



LE COFFRE À BOUGER sera bientôt rangé pour l'hiver.

Il sera tout de même possible d'emprunter du matériel **GRATUITEMENT!**

Que ce soit pour une fête d'enfants, pour votre visite des fêtes ou pour une fin de semaine de folies, contactez-nous!

418-898-2812, poste 306
rosaliedemers@lisle-verte.ca

LE P'TIT BOTTIN DE L'ISLE-VERTE

Afin de mettre à jour le site Internet de la Municipalité et le bottin des ressources, nous demandons aux propriétaires d'entreprises ou représentant d'organismes de nous aviser de tout changement survenu au courant des dernières années. Que cela soit un changement d'adresse, de personne ressource, un changement de numéro de téléphone ou une fermeture.

Communiquez au 418-898-2812, poste 300.

Nous vous remercions de votre collaboration!



CLUB DES 50 ANS ET +

Dès septembre, à la salle des 50 ans et + :

- * Reprise des cartes les lundis, mercredis et vendredis, à 13 h.
- * Reprise pétanques atout les jeudis, à 13 h 30

Bienvenue à tous!

Pour information : Robert Ouellet, 418-898-5439 ou cellulaire 418-868-5438.

PAVILLON DE L'AMITIÉ

Prenez note que la salle du Pavillon de L'Amitié située au 140, rue St-Jean-Baptiste, à L'Isle-Verte, est disponible pour la location si vous avez besoin d'une salle pour vos réceptions ou toute autre activité.

Pour plus d'information, contactez Robert Ouellet, président Club des 50 ans et plus :
418-898-5439 ou cellulaire au 418-868-5438.



Service d'information aux aînés

de la MRC de Rivière-du-Loup

Dans le précédent article, nous avons abordé le sujet traitant de la fraude. D'une manière générale, on parle de « fraude financière » lorsqu'une personne utilise une méthode malhonnête pour tromper quelqu'un et lui faire perdre de l'argent. Le fraudeur peut utiliser le mensonge, la supercherie ou toute autre méthode malhonnête. Il n'y a pas assez d'espace dans cet article pour dresser la liste de tous

les types d'escroquerie et il est également difficile de prévoir le nouveau type d'escroquerie qui sera mis en marche. La fraude financière peut prendre plusieurs formes. Voici quelques exemples :

- Vol d'identité : Le fraudeur utilise vos renseignements personnels pour vous voler. Il s'agit de la fraude la plus fréquente en Amérique du Nord.
- Fraude par carte de crédit.
- Organismes de bienfaisance frauduleux : Demande des donations pour des organismes de bienfaisance qui n'existent pas. Combine de la « lettre du Nigéria » : Demande l'accès à un compte de banque pour pouvoir sortir de l'argent d'un pays étranger.
- L'usurpation d'identité : Le fraudeur se fait passer pour quelqu'un d'autre pour obtenir des gains personnels ; par exemple, quelqu'un qui prétend être un petit-fils ou une petite-fille ayant besoin d'argent.
- Le paiement à l'avance : On vous demande d'effectuer un paiement ou de donner des renseignements personnels ou financiers avant de recevoir un produit ou un service. Comme par exemple, les fausses loteries.
- La fraude de guichet automatique, carte de crédit et carte de débit : Le fraudeur utilise votre code personnel et les numéros de carte pour retirer de l'argent de votre compte ou pour effectuer des achats avec votre carte de crédit.
- Escroquerie en ligne : Les courriels frauduleux sont souvent faciles à détecter en raison des fautes d'orthographe et de diverses erreurs. Si vous n'êtes pas convaincu de l'authenticité d'un courriel, communiquez par téléphone avec l'organisation ou la personne en question pour vérifier et ne répondez pas au courriel.
- Les faux organismes de bienfaisance : Le fraudeur prétend représenter un organisme de bienfaisance ou il fera du porte-à-porte en prétendant recueillir des dons pour un organisme de bienfaisance.

Et il y en a beaucoup d'autres...

Le but de cette capsule n'est pas de vous effrayer, mais de vous outiller sur différentes approches que peuvent utiliser d'éventuels fraudeurs. Fiez-vous à votre « petite voix » intérieure si un doute survient dans votre esprit. Ne faites rien de précipité. Soyez prudent, car les auteurs de ces crimes sauront mettre beaucoup de pression. Alors raison de plus pour décliner l'offre que l'on vous fait.

Pour plus d'information, contactez le service d'information aux aînés : <http://servicespouraines.com/centre-dinformation.html> Ce service peut vous aider dans vos démarches de recherche d'information et de compréhension des divers programmes qui vous sont destinés.





ORIGINAL OU GÉNÉRIQUE?

D'abord, parlons chiffres. Au Québec, nous dépensons plus de 7.5 milliards de dollars en médicaments par année. L'État assume environ la moitié de la facture. En 30 ans, la part des médicaments sur les dépenses en santé a triplé, passant de 6 % en 1980 à 19 % en 2013. Une des expertises du pharmacien est d'ailleurs la pharmaco économie qui est une discipline qui vise à déterminer la valeur économique d'une thérapie médicamenteuse.

Depuis 1997, l'assurance médicaments est obligatoire pour tous les Québécois. Si l'employeur fournit cette assurance, on doit s'y inscrire, ainsi que conjoint et enfants. Sinon, l'adhésion au régime public d'assurance médicaments (RPAM) est requise. C'est la loi, ce n'est pas optionnel. La prime annuelle est alors calculée en fonction des revenus, et non selon la consommation de médicaments, et est perçue par Revenu Québec.

Pour assurer la pérennité des régimes d'assurance médicaments, il est impératif de diminuer les coûts. Une bonne façon d'y arriver est d'y aller en prévention : ne pas fumer, garder un poids santé, réduire sa consommation d'alcool, faire de l'exercice. Bref, avoir de saines habitudes de vie. Les risques de développer l'hypertension, le diabète, les problèmes de cholestérol, certains cancers, etc., sont alors substantiellement réduits. Une autre manière de modérer les frais est d'opter pour les médicaments génériques. Mais, qu'est-ce qu'un médicament générique au fait? En quoi est-il différent d'un médicament d'origine?

Les médicaments d'origine sont mis sur le marché par les fabricants qu'on appelle « innovateurs » qui doivent consacrer des années de recherche avant de trouver la molécule qui va révolutionner, par exemple, le traitement du diabète. S'ensuivent des campagnes publicitaires onéreuses pour faire connaître le nouveau traitement. L'argent investi par ces compagnies est donc considérable. À partir du moment où l'entreprise dépose la demande pour obtenir le brevet, elle dispose de 20 ans pour vendre son produit sans concurrence et ainsi tenter de récupérer les sommes engagées. Quand le brevet est échu, d'autres fabricants peuvent copier le médicament et en faire des versions génériques, évidemment avec peu de publicité et de recherche. Elles sont de 40 à 75% moins chères que l'original, bien qu'elles contiennent la même quantité d'ingrédients actifs. De plus, comme il y a plusieurs marques différentes pour un même produit, la concurrence contribue à faire baisser les prix davantage. Les génériques doivent tous être examinés et autorisés par Santé Canada. Pour obtenir un permis de fabrication et de commercialisation de médicaments au Canada, les compagnies des médicaments génériques autant que les compagnies de médicaments d'origine doivent suivre les mêmes lignes directrices de bonnes pratiques de fabrication, qui garantissent l'uniformité de la production et des standards de qualité. Les hôpitaux utilisent d'ailleurs les génériques pour soigner les patients. C'est une façon de diminuer les coûts sans compromettre la sécurité.

Pour le RPAM, lorsqu'un produit est sur la liste des médicaments remboursés depuis 15 ans, il tombe alors au « prix le plus bas » ou PPB, c'est-à-dire au prix du générique. Si toutefois un patient préfère avoir le produit original, il doit payer la différence entre les deux, ce qu'on appelle l'« excédent non assuré », sauf si le médecin juge qu'exceptionnellement, la situation clinique (ex. : un traitement pour l'épilepsie) justifie de garder le médicament original. Il a alors l'obligation de l'inscrire sur l'ordonnance pour que la RAMQ l'assure au complet, selon les modalités du régime.

Alors, pour apporter votre contribution à l'allègement de la charge financière du RPAM et ainsi dégager des marges de manœuvre pour travailler en amont sur des stratégies préventives, demandez au pharmacien si un équivalent générique existe pour votre médicament. Parce que collectivement, nous sommes l'État en fin de compte!

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX



VOTRE CLINIQUE MÉDICALE

**Adresse : 150, rue St-Jean-Baptiste (Presbytère)
418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte**

HORAIRE

Les lundis, mardis et jeudis : **de 8 h à 12 h**
Les mercredis et vendredis : **de 9 h à 12 h**

CLINIQUE DE SOINS (PRESBYTÈRE)

418-868-1000, option 2 pour CLSC et option 4 pour L'Isle-Verte
Premiers soins (pansements et autres) pour toute la population de L'Isle-Verte.

PHARMACIE

Adresse : 136-A, Seigneur-Côté, L'Isle-Verte
Téléphone : 418-898-3111

HORAIRE DES MÉDECINS POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE

Dr Jacques Caron (418-862-0333) : Les mardis 4, 11 et 18 décembre 2018
Dr André Munger (418-862-0333) : Le 19 décembre 2018

Du lundi au vendredi : de 9 h à 18 h : Ouverture de la pharmacie
de 9 h à 16 h : Présence de la pharmacienne



AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ

PHARMACIE P. LÉPICIER ET M.H. MIOUSSE INC.



197, Principale • St-Cyprien, Qc • G0L 2P0
3, Principale Nord • St-Hubert, Qc • G0L 3L0
136A, Seigneur Côté • Isle-Verte, Qc • G0L 1K0
535, du Patrimoine • Cacouna, Qc • G0L 1G0

(418) 963-3306
(418) 497-3925
(418) 898-3111
(418) 867-3569

Horaire du bureau municipal

141, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812

JOURS	AVANT-MIDI	APRÈS-MIDI
Lundi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Mardi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Mercredi	FERMÉ AU PUBLIC	13 h à 17 h
Jeudi	8 h 30 à 12 h	13 h à 17 h
Vendredi	8 h 30 à 12 h	FERMÉ



Horaire de la bibliothèque municipale

136, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 309

JOURS	HEURES
Lundi	19 h à 20 h 30
Jeudi	13 h à 15 h

Horaire de la Friperie du Nordet

143, rue Saint-Jean-Baptiste, 418-898-2812, poste 308

JOURS	HEURES
Du mardi au vendredi	13 h 30 à 16 h 30
Samedi	13 h 30 à 16 h

